



PROVINCE DU QUÉBEC
CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE, DES MEMBRES DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT CHAMBLY-RICHELIEU-CARIGNAN, TENUE LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2012 À 19 H AU CENTRE ADMINISTRATIF DE CHAMBLY

Sont présents :

Monsieur Serge Gélinas, président, ville de Chambly
Monsieur Donald Pelchat, vice-président, ville de Richelieu
Madame Elena Sanchez, administratrice, ville de Carignan
Monsieur Steeves Demers, administrateur, ville de Chambly
Monsieur Patrick Marques, administrateur, ville de Carignan
Monsieur David Pilon, administrateur, ville de Richelieu

Sont également présents :

Madame Louise Boucher, secrétaire-trésorière
Madame Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe
Monsieur Jacques Deslauriers, Société Gestrans
Monsieur David Viannay, Société Gestrans

Le quorum étant constaté, la réunion du Conseil intermunicipal de transport Chambly-Richelieu-Carignan est déclarée extraordinaire et constituée.

Monsieur Serge Gélinas agit en qualité de président.
Madame Louise Boucher agit en qualité de secrétaire-trésorière.

L'assemblée a pour but :

1. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 8 février 2012;
2. Résolution concernant un mandat pour la révision du logo du CIT CRC;
3. Résolution concernant un mandat pour la révision du site internet du CIT CRC;
4. Résolution concernant la localisation des afficheurs PMV;
5. Résolution concernant l'adoption de nouveaux points de débarquements;
6. Résolution concernant l'adoption de la nouvelle tarification locale;

1. 2012-013 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2012

Il est proposé par : Monsieur Steeves Demers
Appuyé par : Monsieur Donald Pelchat
Et résolu à : L'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 8 février 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

2. 2012-014 RÉOLUTION CONCERNANT UN MANDAT POUR LA RÉVISION DU LOGO DU CIT CRC

CONSIDÉRANT le désir du CIT Chambly-Richelieu-Carignan de réviser son logo;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Société Gestrans de coordonner le processus de révision du logo;



CONSIDÉRANT que les honoraires de Société Gestrans, reliés à ce mandat, n'excéderont pas un montant forfaitaire de 5 000 \$ (excluant les taxes applicables);

CONSIDÉRANT que les frais reliés à la révision du logo du CIT Chambly-Richelieu-Carignan sont prévus au budget 2012;

Il est proposé par : Monsieur Steeves Demers
Appuyé par : Monsieur David Pilon
Et résolu à : L'unanimité

D'accepter l'offre de service de Société Gestrans de coordonner le processus de révision du logo du CIT Chambly-Richelieu-Carignan. Les coûts reliés à ce mandat n'excéderont pas 5 000 \$ (excluant les taxes applicables).

D'autoriser le président, monsieur Serge Gélinas à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE

3. RÉOLUTION CONCERNANT UN MANDAT POUR LA RÉVISION DU SITE INTERNET DU CIT CRC

Il est décidé de reporter le mandat de révision du site internet du CIT Chambly-Richelieu-Carignan à l'automne 2012 afin d'inclure les montants nécessaires au budget 2013.

4. RÉOLUTION CONCERNANT LA LOCALISATION DES AFFICHEURS PMV

Il est décidé de reporter ce point à l'assemblée ordinaire du 15 mars 2012.

5. 2012-015 RÉOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE NOUVEAUX POINTS DE DÉBARQUEMENTS

CONSIDÉRANT la refonte du réseau du CIT Chambly-Richelieu-Carignan à venir en juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT les demandes des usagers de desservir plus de points à l'extérieur du territoire du CIT Chambly-Richelieu-Carignan;

CONSIDÉRANT les recommandations de Société Gestrans d'ajouter des points de débarquements au terminus Panama de Longueuil et aux Promenades Saint-Bruno;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par : Monsieur Patrick Marques
Appuyé de : Monsieur Steeves Demers
Et résolu à : L'unanimité

D'accepter l'ajout de points de débarquements au terminus Panama de Longueuil et aux Promenades Saint-Bruno lors de la refonte du réseau au mois de juillet 2012 selon les recommandations d'horaire ci-dessous.

ADOPTÉE

6. RÉOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE LA NOUVELLE TARIFICATION LOCALE

Après discussion, il est décidé de reporter ce point lors de l'assemblée ordinaire du 16 février 2012. Les membres du Conseil désirent que Société Gestrans leur présente, lors de cette assemblée, des comparatifs provenant d'autres CIT et organismes de transport adaptés concernant le transport local.




2012-016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur David Pilon
Appuyé par : Monsieur Steeves Demers
Et résolu à : L'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire du 8 février 2012 à 20 h 52.

ADOPTÉE


Serge Gélinas
Président


Louise Boucher
Secrétaire-trésorière